

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**8 AVRIL 2021**

Selon l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, il est mentionné que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme.

Puisque les salles de la MRC sont restreintes, pour le respect de la distanciation sociale, les réunions du Comité administratif demeurent en huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique. Un enregistrement des discussions sera rendu public sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **JEUDI 8 AVRIL 2021, à 19 h 11**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M <sup>me</sup> Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :**

M <sup>me</sup> Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M <sup>me</sup> Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M <sup>me</sup> Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M. Chaibou Achirou	, directeur en gestion du territoire
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement
M. Sami Bdiri	, greffier
M <sup>me</sup> Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B.** : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 19 h 11.

04-21-128A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 11 ET  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

---

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 19 mars 2021 (décret 204-2021) et par conséquent, certaines mesures dédiées aux municipalités continuent de s'appliquer;

**CONSIDÉRANT** le décret 689-2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ayant modifié substantiellement les dispositions qui encadrent la présence du public lors des séances du conseil et que de nouvelles règles s'appliquent notamment aux séances, réunions et assemblées de tout organisme municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des nouvelles règles applicables, la MRC doit permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 (p. ex. : en visioconférence ou par téléphone).

**CONSIDÉRANT QUE** si la MRC refuse tout ou une partie du public pour ces motifs, elle doit publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations (p. ex. : publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel, retranscription intégrale des délibérations dans un document accessible au public, diffusion de la séance sur une plateforme numérique);

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la présence du public est permise, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**04-21-129A      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2021.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2021 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Information      PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, le comité administratif est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance. Aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier au comité administratif.

**04-21-130A      GESTION DU FLI | DOSSIER FLI 2021-02.**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité Finance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un prêt « Aide aux jeunes » de 25 000 \$ au dossier FLI 2021-02, pour un terme de 5 ans, sans intérêt.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

**Information      GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER FLI2010-10.**

La décision est reportée à une séance ultérieure, le dossier devant cheminer sur le plan légal avant tout.

**Information      GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER FLI2911.**

La décision est reportée à une séance ultérieure, le dossier devant cheminer sur le plan légal avant tout.

**Information      GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER FLI2016-11-2.**

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, des informations en lien avec le suivi de ce dossier.

**04-21-131A**

**GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) |  
AUTORISATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SDT.**

**CONSIDÉRANT QU'**au contrat de service liant la MRC et la Société de développement du Témiscamingue, l'article 2.7.13, stipule : « *Voir au recouvrement des mauvaises créances avec, si requis, le concours de toute firme d'avocats qui serait désignée par la « SDT », étant entendu que les frais juridiques de recouvrement seront assumés par la « SDT »;*

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 9 décembre 2020, le comité administratif / commission d'aménagement a mandaté la firme **CLICHE AVOCATS**, à représenter la MRC de Témiscamingue pour différents dossiers FLI;

**CONSIDÉRANT** divers suivis en cours, dont des actions de nature juridique, il y a lieu de nommer un représentant au sein de l'équipe de la Société de développement du Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution a été prise par courrier électronique, le 17 mars dernier et qu'il y a lieu d'officialiser la décision au cours de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** Monsieur Vincent Gauthier, coordonnateur au financement (remplacement du congé de maternité de Madame Fany Drolet), à discuter avec la firme CLICHE AVOCATS pour l'avancement des dossiers sous leur mandat.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

**Information**

**DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.**

En date du 25 mars 2021, la disponibilité du FLI est de 1 061 324,43 \$ et celle du FLS de 222 702,00 \$.

**04-21-132A**

**GESTION DU FOND SÉDUCTION TOURISME | DOSSIER FST 2021-01.**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité Finance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt sans intérêt, pour un terme de 5 ans, du fonds de Séduction en Tourisme de 20 000 \$ au dossier 2021-01.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

**04-21-133A**      **PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE (PAU) | SUIVI DOSSIER POU2020-06.**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité Finance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** la demande de prolonger le moratoire pour le remboursement du capital supplémentaire pour une durée de 3 mois.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

**04-21-134A**      **GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-15.**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 33 978,95 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'analyse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000 \$ pour le volet « Branche ta PME » au dossier PME-2021-15.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

**04-21-135A**      **GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-11.**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 30 978,95 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'analyse;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000 \$ pour le volet « Branche ta PME » au dossier PME-2021-11.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

### **04-21-136A**

### **GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-16.**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 27 978,95 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'analyse;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000 \$ pour le volet « Branche ta PME » au dossier PME-2021-16.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

### **04-21-137A**

### **GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-05.**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 24 978,95 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'analyse;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000 \$ pour le volet « Branche ta PME » au dossier PME-2021-05.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif

ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

**04-21-138A**      **GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-17.**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 21 978,95 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'analyse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000 \$ pour le volet « Branche ta PME » au dossier PME-2021-17.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

**04-21-139A**      **GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-18.**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 18 978,95 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'analyse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000 \$ pour le volet « Branche ta PME » au dossier PME-2021-18.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

**04-21-140A**      **GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-19.**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 15 978,95 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'analyse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Brun Boyer  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 2 697,50 \$ pour le volet « Adapte ta PME » au dossier PME-2021-19.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

**04-21-141A**

**GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-20.**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 13 281,45 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'analyse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000 \$ pour le volet « Branche ta PME » au dossier PME-2021-20.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

**04-21-142A**

**GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-21.**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 10 281,45 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'analyse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000 \$ pour les volets « Branche ta PME et Adapte ta PME » au dossier PME-2021-21.



La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

**04-21-143A**

**PONT DU RUISSEAU L'AFRICAIN | CHEMINEMENT DU DOSSIER.**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a procédé à une restriction de charges sur le pont du Ruisseau l'Africain;

**CONSIDÉRANT QUE** cette restriction occasionne des détours pour les camions de collecte ayant une incidence sur les frais de transport des déchets, tant pour le transport de la MRC que pour les fournisseurs mandatés pour le transport des matières à l'extérieur de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC a mandaté le comité administratif pour cibler des solutions visant à réduire ses frais;

**CONSIDÉRANT QUE** l'option la plus simple vise à prendre entente avec le propriétaire voisin du terrain du Centre de valorisation, à Fabre, pour créer une servitude de passage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** auprès des membres du Conseil de la MRC:
  - La signature d'une entente avec le propriétaire de l'immeuble 4 137 317 pour la mise en place d'une servitude de passage pour un chemin privé.
  - D'autoriser la préfète et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document en lien avec la réalisation du chemin privé et la servitude de passage.

**04-21-144A**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE VILLE-MARIE À SON RÈGLEMENT SUR LES PIIA (RÈGLEMENT N° 568, ADOPTÉ LE 8 MARS 2021).**

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une municipalité peut modifier son règlement sur les PIIA;

**ATTENDU QUE** cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la municipalité régionale de comté;

**ATTENDU QUE** la ville de Ville-Marie désire amender son règlement sur les PIIA n° 354 présentement en vigueur essentiellement pour enlever les conditions exigées pour avoir des maisons de prestige sur la rue de la Montagne;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 568, adopté le 8 mars 2021 – PIIA).

## **Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 568 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement :** 8 mars 2021

**Date de réception à la MRCT :** 23 mars 2021

### 04-21-145A

## **GESTION RH | EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé #448 a donné sa démission effective le 12 février dernier;

**CONSIDÉRANT QU'UN** affichage de poste a débuté en février et que 2 candidatures ont été reçues et que ces 2 candidatures ont été sollicitées pour une entrevue;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Sabrina Vadeboncoeur, à titre de secrétaire :
  - Selon la politique salariale, classe 3 échelon 5
  - Entrée en fonction : le 12 avril 2021

Madame Vadeboncoeur est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de 6 mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste permanent à temps plein;
- Lieu de travail : bureaux de Ville-Marie

### 04-21-146A

## **GESTION RH | EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE (REMPLACEMENT).**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé # 498 devra s'absenter pour une période d'un an, à compter d'octobre prochain;

**CONSIDÉRANT QU'UN** affichage de poste a été fait pour le poste de secrétaire et que les 2 candidatures reçues répondaient aux besoins de l'organisation;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** des candidates n'est disponible qu'à partir de juin;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande d'emploi étudiant a été faite auprès d'Emploi d'Été Canada et que la réponse est négative;

**CONSIDÉRANT QUE** le besoin d'une ressource pouvant apporter du support à différents niveaux est toujours nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Shana Gilbert-Drouin à titre de secrétaire.
  - Selon la politique salariale, classe 3 échelon 5
  - Entrée en fonction : à la mi-juin, selon la disponibilité de M<sup>me</sup> Gilbert-Drouin

M<sup>me</sup> Gilbert-Drouin est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de 6 mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste temporaire à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Ville-Marie

**04-21-147A**

**GESTION RH | AUTORISATION POUR L'AFFICHAGE DU POSTE DE COMMISSAIRE INDUSTRIEL.**

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil de la MRC d'assumer pleinement son rôle en matière de développement économique;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir une ressource dédiée pour attirer et susciter l'intérêt de nouvelles entreprises envers le territoire de la MRC de Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité économique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage du poste de commissaire industriel, après l'envoi de la description du poste auprès des membres du CA et du comité économique.
- **D'ÉTABLIR** les conditions de travail comme suit: salaire annuel se situant entre 70 000 \$ et 85 000 \$, contractuel, mêmes avantages sociaux que les gestionnaires.

**04-21-148A**

**GESTION RH | AUTORISATION POUR L’AFFICHAGE DU POSTE D’AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN ACCUEIL ET INTÉGRATION.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC se démarque depuis 3 ans en tant qu'organisme phare orientant les actions du territoire en matière d'accueil et d'intégration, grâce à ses collaborations via les ententes conclues avec le MIFI;

**CONSIDÉRANT** l'appel de projets lancé à l'automne dernier par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et qu'une demande d'aide financière a été déposée au niveau du programme d'appui aux collectivités suite à l'autorisation par le conseil de la MRC lors de sa séance ordinaire du 25 novembre 2020, par résolution n° 11-20-428;

**CONSIDÉRANT** la réponse positive obtenue suite au dépôt de la demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Drouin  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage du poste pour l'embauche d'un ou d'une agent(e) de développement en accueil et intégration, pour un horaire de 35 heures par semaine, poste contractuel, lié à l'entente avec le MIFI.

**04-21-149A**

**GESTION RH | FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ #499.**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 12-20-452A relative à l'embauche de l'employé # 499, en date du 30 novembre 2020 et que sa période de probation se terminait le 28 février 2021;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation et la recommandation de son supérieur immédiat, M<sup>me</sup> Katy Pellerin, à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de l'employé # 499;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé # 499, à titre d'employé permanent de la MRC de Témiscamingue, pour le poste d'opérateur de camion régulier.

**04-21-150A**

**GESTION RH | DÉPART DE L'EMPLOYÉE # 467 ET NOMINATION DE L'EMPLOYÉ # 361.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée # 467 a remis une lettre de démission le 1<sup>er</sup> avril 2021, à l'effet que sa dernière journée de travail serait le 9 avril 2021 à titre de préposée à la balance;

**CONSIDÉRANT QU'UN** employé (# 361) à l'interne s'est montré intéressé par ce poste;

**CONSIDÉRANT** le court délai pour former une nouvelle personne et que l'employé en question a remplacé à plusieurs reprises au poste de balance;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé est actuellement opérateur de camion, a déjà remplacé l'opérateur de chargeur compact donc qu'il serait un atout pour le Centre de valorisation, pouvant ainsi combler divers postes;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des vacances, l'employé # 361 pourrait alors remplacer les opérateurs de camions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu majoritairement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Maxime Prud'homme, à titre de préposé à la balance et remplaçant comme opérateur de camion :
  - Selon la politique salariale, classe 3, échelon 8;
  - Entrée en fonction : le 12 avril 2021.

Monsieur Prud'homme est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de trois mois;
- Poste permanent à temps plein;
- 40 heures par semaine, du lundi au vendredi de jour;
- Lieu de travail : Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT) à St-Édouard-de-Fabre.

**04-21-151A**

**GESTION RH | OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉVISION DES POLITIQUES SALARIALES.**

**CONSIDÉRANT QUE** les politiques salariales du personnel et des gestionnaires arriveront à échéance le 31 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**une révision des politiques s'impose;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat se déclinerait comme suit:

- Révision de la description de tâches de chaque poste;
- Révision de la classification de postes;
- Mise à jour de l'échelle salariale;
- Mise en place d'une procédure d'ajustement salarial en fin d'année;
- Révision de la méthode d'évaluation de rendement

**CONSIDÉRANT QUE** deux offres de services ont été reçues:

- Michel Larouche, consultant RH: tarification à 165 \$ par heure, pour une banque de 128 heures maximum (21 120 \$).
- Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Services RH: tarification variant entre 150 \$ et 180 \$ de l'heure, pour une banque maximale de 110 heures (19 800 \$).

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le mandat à FQM - Services RH pour un montant maximal de 19 800 \$, taxes en sus.
- **DE FINANCER** la présente dépense au poste budgétaire « Gestion RH - Projets spéciaux ».

### **Information**

#### **GESTION RH | DÉPÔT DES OBJECTIFS ANNUELS 2020-2021 ET DES PÉRIODES ACHALANDÉES POUR LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**

Madame Monia Jacques dépose deux documents présentant les objectifs annuels 2020-2021 et la planification approximative des périodes achalandées 2021 pour le département de l'aménagement et du développement du territoire.

### **Information**

#### **GESTION RH | PLAN DE TRAVAIL ET PÉRIODES ACHALANDÉES - SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

Madame Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation des matières résiduelles, dépose le plan de travail annuel pour 2021 du service de gestion des matières résiduelles (GMR), ainsi que les périodes achalandées pour les différents postes (tâches et activités) de son service.

### **Information**

#### **GESTION RH | PORTRAIT DE LA SITUATION.**

La situation des ressources humaines de la MRC de Témiscamingue est présentée par les directeurs de service, en date du 7 avril 2021.

### **Information**

#### **AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'UNE SOLUTION VIRTUELLE POUR LA TENUE DE CONSULTATIONS CITOYENNES.**

Point reportée à une séance ultérieure.

### **04-21-152A**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ARTERRE.**

**CONSIDÉRANT** l'adoption en février 2015 de l'outil de planification stratégique visant la mise en valeur de la zone agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

**CONSIDÉRANT** l'action 34 du plan d'action du PDZA qui consiste à se greffer au portail de la MRC Brome-Missisquoi, affichant les terres en vente et en location;

**CONSIDÉRANT QUE** le déploiement du service L'ARTERRE favorise la pérennité de nos entreprises agricoles, soutient la relève agricole, valorise nos terres agricoles et revitalise notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** le service enregistre actuellement sur le territoire 10 candidats propriétaires et aspirants agriculteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les services d'accompagnement au maillage et jumelage sont offerts par l'agente de développement agricole et agroalimentaire de la MRC à titre d'agent de maillage dans le cadre de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts du renouvellement de l'adhésion annuelle de 3 581 \$ (taxes en sus) en lien avec ce projet ont été prévus au budget et seront financés par le biais du budget accordé à la réalisation d'actions en lien avec le PDZA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CMAA au comité administratif de la MRCT qui stipule :

- De renouveler l'adhésion au programme provincial d'ARTERRE, afin que la région puisse bénéficier des services du projet et de converger ensemble vers la redynamisation du secteur agricole axé sur la relève agricole non apparentée et la vitalité des communautés.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **DE RENOUELER** l'adhésion annuelle de la MRC de Témiscamingue au service provincial l'ARTERRE pour un montant de 3 581 \$ (taxes en sus), cette dépense étant financé via le poste budgétaire relié à la réalisation d'actions du PDZA du service agro.
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer l'entente au nom de la MRC de Témiscamingue.

#### **04-21-153A**

#### **AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE PROMOTION DU PROJET PETITES TERRES.**

**CONSIDÉRANT** l'adoption en février 2015 de l'outil de planification stratégique visant la mise en valeur de la zone agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet s'inscrit dans 2 orientations du PDZA : favoriser le développement des productions émergentes (exemples : biologique, PFNL, maraîcher) et créer les conditions favorables à la relève agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a obtenu l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet se veut être une vitrine pour le Témiscamingue et que tous les moyens nécessaires pour son ascension doivent être mis en place;

**CONSIDÉRANT QU'UN** plan de promotion ciblé et efficace est indispensable pour faire connaître le projet aux promoteurs potentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines dépenses en lien avec la mise en œuvre du plan de promotion seront financées via l'enveloppe PDZA pour un coût maximal de 3 500 \$ (taxes en sus) et vont comme suit :

Médias sollicités	Prix avant taxes
TV Témis	500 \$
Facebook	200 \$
Journée porte ouverte	2 000 \$
Dépenses pour des actions complémentaires bonifiant le plan de promotion	800 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à la réalisation du plan de promotion du projet petites terres pour un montant total maximal de 3 500 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** l'utilisation des services de TV Témis pour du soutien technique au niveau de la diffusion de la conférence de presse, si besoin il y a, pour un montant maximal de 500 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** l'achat de publicité sur Facebook pour un montant maximal de 200 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** la réalisation de la journée porte ouverte en collaboration avec le CJET.
- **D'AUTORISER** un montant maximal de 800 \$ pour d'autres dépenses pour des actions complémentaires bonifiant le plan de promotion.
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** la dépense soit financée via le budget alloué pour des actions du PDZA du service agro de la MRC.

**04-21-154A**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE CARNETS DE SANTÉ (ÉTAT ET TRAVAUX À FAIRE) POUR L'ÉCOLE CENTRALE D'ANGLIERS ET LA MAISON BREEN DE SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES.**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la convention intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la MRC peut mener des actions pour la préservation de bâtiments municipaux patrimoniaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a demandé des offres de services pour la réalisation de carnets de santé auprès de 2 fournisseurs;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Trame datée du 25 mars 2021;



## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'ADJUGER** le contrat de réalisation de carnets de santé (état et travaux à faire) pour l'école centrale d'Angliers et la maison Breen de Saint-Bruno-de-Guigues, à « Trame », pour un montant de 19 999.00 \$ (taxes en sus). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications du devis fourni par la MRC au soumissionnaire le 9 mars 2021 et avec l'offre de services du fournisseur, datée du 25 mars 2021. Aucune facturation additionnelle de frais de quelque nature que ce soit ne sera admissible durant la période du contrat. Le prix soumis est global (incluant tous les frais directs ou indirects inhérents au mandat) et il se traduit par l'engagement du fournisseur à la réalisation complète du contrat pour un montant forfaitaire. Le prix est ferme pour toute la durée du contrat. Le prix soumis inclut le coût de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire à l'exécution du mandat de même que les frais généraux, les frais d'administration, les profits, les frais de déplacement, les droits applicables, les frais de téléphonie, les frais de séjour, de repas et de reprographie et les autres frais directs ou indirects qui pourraient être inhérents au mandat.
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à la présente adjudication.

### **04-21-155A**

## **PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS | AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE MIFI.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC se démarque depuis 3 ans en tant qu'organisme phare orientant les actions du territoire en matière d'accueil et d'intégration, grâce à ses collaborations via les ententes conclues avec le MIFI;

**CONSIDÉRANT** l'autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'appui aux collectivités (MIFI) donné par le conseil de la MRC lors de sa séance ordinaire du 25 novembre 2020, par résolution n° 11-20-428;

**CONSIDÉRANT** la réponse positive reçue suite au dépôt du projet de la MRC à ce programme;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la préfète ou la directrice générale, à signer la convention avec le MIFI au nom de la MRC de Témiscamingue.

**04-21-156A**

**DEMANDE DE CKVM POUR L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LA TOUR ÉMETTRICE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Ville-Marie nous ayant avisé qu'elle ne pouvait plus nous fournir une génératrice, Radio Témiscamingue Inc (CKVM), ne serait pas en mesure d'informer la population en cas de besoin lors d'une panne de courant prolongée;

**CONSIDÉRANT QUE** CKVM affirme ne pas avoir les moyens financiers de se procurer une génératrice et les équipements nécessaires pour la conserver et assurer son entretien;

**CONSIDÉRANT QUE** CKVM croit que l'acquisition d'une génératrice pour le fonctionnement de la tour émettrice relève de la responsabilité de la MRC, en matière de sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** CKVM demande aussi à la MRC, de prendre en charge, le transport, l'entretien et la connexion, en cas de besoins, par la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **DE DÉCLINER** la demande, la MRC ne peut soutenir financièrement une entreprise privée, en vertu de certaines règles municipales.

Les membres du CA réitèrent que la MRC de Témiscamingue a déjà fait sa part, alors qu'elle a assumé les frais pour l'acquisition d'une génératrice visant la desserte de la station de CKVM, advenant une panne majeure et assurer ainsi un service radiophonique auprès de la population témiscamienne. Ils précisent également que la MRC doit prioriser le bon fonctionnement du système de communications en sécurité incendie, tel que convenu lors de la dernière séance du conseil, du 17 mars dernier.

**04-21-157A**

**AUTORISATION POUR L'ACHAT DE COTONS OUATÉS ET T-SHIRTS À L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue (MRCT), via la stratégie d'attractivité, offre des outils promotionnels depuis le lancement de l'image le 27 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCT a lancé une boutique en ligne à l'été 2020 afin d'offrir les outils en question à un plus grand nombre, et ce dans l'ensemble du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les clients sont au rendez-vous depuis et que les outils promotionnels se vendent très bien;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inventaire de cotons ouatés et de t-shirts est en baisse et que pour répondre à la demande, une commande est nécessaire particulièrement avec la période estivale à venir;

**CONSIDÉRANT QUE** le fournisseur pour cet article est Colormax (R-N) et que le prix unitaire proposé pour l'achat de cotons ouatés et de t-shirts est décrit dans ce tableau :

	<b>Coton ouaté (40 unités)</b>	<b>T-shirt marine Homme (15 unités)</b>	<b>T-shirt gris pâle Homme (40 unités)</b>
<b>Coût unitaire</b>	28,20 \$	19,21 \$	18,15 \$
<b>Sous-total</b>	1 128,00 \$	288,15 \$	726,00 \$
<b>TOTAL :</b>	2 142,15 \$		

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de 40 cotons ouatés et de 55 t-shirts homme, pour un total de 2 142,15 \$ (taxes en sus) à Colormax, via le budget "outils promotionnels" de la stratégie d'attraction, dont le budget est de 12 500 \$ en 2021.

**04-21-158A**

**AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'UN RAPPORT STATISTIQUE QUANT AU PROFIL DES TOURISTES DANS LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE DE 2017 À 2019.**

**CONSIDÉRANT QUE** le tourisme au Témiscamingue est un pôle économique important et que le tourisme s'inscrit comme un pivot de la stratégie d'attraction;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue ne possède pas beaucoup de statistiques révélatrices sur le tourisme au Témiscamingue exclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport statistique comprend spécifiquement les informations de la MRC de Témiscamingue plutôt que sur une base régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue vont également produire une analyse statistique et touristique de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la grandeur ou le nombre d'entreprises du territoire de la MRC de Témiscamingue n'a pas d'impact sur la recherche et l'analyse qui doit être effectuée par le consultant embauché par Tourisme Abitibi-Témiscamingue, d'où le montant payé qui est le même pour chaque MRC de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du comité aviseur en tourisme qui considère le projet comme nécessaire pour bien connaître les statistiques des voyageurs au Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** les informations du document seront des données sur les tranches d'âges, le sexe, leur lieu de résidences d'origine, les profils québécois et ontariens et autres ce qui permettra d'orienter des projets ou dossiers au niveau touristiques;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à Tourisme Abitibi-Témiscamingue, pour un montant maximum de 1 000 \$ (taxes en sus), la réalisation d'un document statistique exhaustif et explicatif sur la MRC de Témiscamingue. Cette dépense étant financée par le poste budgétaire en tourisme.
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

**04-21-159A**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'IMPRESSION DES CARTES TOURISTIQUES DU TÉMISCAMINGUE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le tourisme au Témiscamingue est un pôle économique important et que le tourisme s'inscrit comme un pivot de la stratégie d'attraction;

**CONSIDÉRANT QUE** la carte touristique est un outil pratique qui met en valeur tous les attraits du territoire du Témiscamingue et qu'il n'y aura pas de guide touristique de l'Abitibi-Témiscamingue en 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les kiosques d'informations touristiques ont besoin d'un outil papier explicatif de l'ensemble des attraits et événements sur le territoire du Témiscamingue ainsi que l'importance de représenter tous les attraits ouverts de l'été pour bien informer tous les visiteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** 2 soumissions ont été reçues pour l'impression de 3 000 cartes et ont toutes été jugées conformes, soient :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
ID Grafik	1 770 \$
ImprimAction 2000	1 675 \$

**CONSIDÉRANT QU'**ImprimAction 2000 est le plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à ImprimAction 2000, le contrat d'impression de 3 000 cartes touristiques au coût de 1 675 \$ (taxes en sus).

**04-21-160A**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ANNUELLE AVEC TV TÉMIS.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite faire connaître ses mandats et sujets pertinents à l'ensemble des citoyens;

**CONSIDÉRANT** la pertinence d'augmenter la visibilité et les communications entourant la MRC pour soutenir l'avancement de plusieurs projets territoriaux;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs sujets sont à démystifier concernant la MRC et ses rôles, et que ces entrevues et vidéos informatifs pourraient servir à mieux informer le citoyen relativement à ceux-ci;

**CONSIDÉRANT** l'expertise technique que TV Témis est en mesure d'offrir à la MRC pour la réalisation d'événements virtuels;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de TV Témis, d'un montant de 1 500 \$ (taxes en sus);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à TV Témis, un contrat annuel pour un montant de 1 500 \$ taxes en sus, cette dépense étant financée via le poste budgétaire "Annonces et avis" évalué à 7 500 \$.
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

**04-21-161A**

**AUTORISATION POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL PROMOTIONNEL POUR LE PROJET D'INSPECTION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE 2021.**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'action 8 du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie concerne le maintien et la bonification d'un programme de sensibilisation du public;

**CONSIDÉRANT QUE** les envois postaux pour l'auto-inspection des avertisseurs de fumée prévue en mai sont un excellent moyen de distribuer des articles de sensibilisation auprès de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat et la production d'articles de la trousse promotionnelle seront payés à même le budget prévu par chaque municipalité qui a adopté le projet avertisseur de fumée modifié;

**CONSIDÉRANT QUE** deux fournisseurs nous ont fournis des soumissions pour la production des articles de la trousse promotionnelle soient :

Soumissionnaires 1 200 articles promotionnels	Prix avant taxes - Dépliants	Prix avant taxes - Affiche 11x17	Prix avant taxes - Crayons	Prix avant taxes - Aimants
Imprimaction 2000	1 044.00 \$	849.00 \$	5 028.00 \$	804.00 \$
IdGraffik	1 026.00 \$	462.00 \$	1 392.00 \$	1 171.00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** IdGraffik est le plus bas soumissionnaire pour l'impression des dépliants, des affiches 11x17 pré-collées et pour la fourniture de petites boîtes de crayons;

**CONSIDÉRANT QUE** Imprimaction 2000 est le plus bas soumissionnaire pour la fourniture des aimants;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'achat et la production des articles de sensibilisation pour la trousse promotionnelle qui sera distribuée par la poste aux résidents ciblés par le projet avertisseur de fumée 2021.
- **D'AUTORISER** l'achat et la production des articles de sensibilisation pour la trousse promotionnelle à IdGraffik, pour un montant de 2 880 \$ (taxes en sus) et à Imprimaction 2000 pour un montant de 804 \$ (taxes en sus).
- **QUE** l'achat et la production d'articles de la trousse promotionnelle seront payés à même le budget prévu par chaque municipalité qui a adhéré au projet avertisseur de fumée modifié.

04-21-162A

## **FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) | APPROBATION DES PROJETS 2021.**

---

**CONSIDÉRANT QU'**en Abitibi-Témiscamingue, le mandat de mise en œuvre régionale du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été confié à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT). Cette dernière, assistée par la MRC de La Vallée-de-l'Or à titre de fiduciaire du Fonds et de représentants locaux répartis dans chacun des cinq territoires de MRC de la région ont déterminé des priorités à l'échelle locale et également à l'échelle régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est dans le respect des spécificités de chaque territoire de MRC et dans le souci d'optimiser les ressources existantes en développement social et communautaire que notre région a opté pour une structure de gouvernance permettant de rapprocher les décisions des milieux locaux et ainsi permettre une concertation de tous les milieux.;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la MRC de Témiscamingue, c'est la Corporation de développement communautaire du Témiscamingue qui a été mandaté comme représentante du Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe 2017-2023 pour la MRC de Témiscamingue est de 547 922,05 \$ et que sa disponibilité pour le présent appel de projets est de 204 607,92 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'analyse, composé de membres représentant divers organismes sociaux, s'est réuni le 26 mars 2021 pour procéder à l'analyse des projets déposés;

**CONSIDÉRANT QU'**au terme de cette analyse, le comité a résumé la situation comme suit pour ce 2e appel de projets:

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu majoritairement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du comité d'analyse et d'octroyer le soutien financier, aux organismes suivants:
  - Liaison 12-18 pour leur projet « Ado Prep » pour un montant de 15 700 \$
  - Pour Tous les Bouts de Chou pour leur projet « Lucioles » pour un montant de 118 969 \$
  - CPE Calimero pour leur projet visant à favoriser la réussite scolaire dès les premiers pas chez les enfants pour un montant de 69 938,92 \$
  
- **DE CONFIRMER** le nom des organismes bénéficiaires et des montants accordés, auprès de la MRC de la Vallée-de-l'Or (gestionnaire du fonds) qui procédera au décaissement.

**Information**

**SERVICE D'ÉVALUATION : DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

**04-21-163A**

**SERVICE D'ÉVALUATION | AUTORISATION POUR UN CONTRAT DE FORMATION POUR L'INSPECTION RÉSIDENIELLE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'évaluation compte maintenant trois nouveaux techniciens et que ceux-ci n'ont pas la formation requise pour effectuer les inspections résidentielles et agricoles;

**CONSIDÉRANT** la charge de travail que représente la formation des trois techniciens par l'inspectrice en bâtiment, à l'interne

**CONSIDÉRANT QUE** la saison d'inspection arrive à grands pas et que les techniciens doivent être fonctionnels sur le terrain rapidement ;

**CONSIDÉRANT** l'offre fait par FQM Évaluation, comprenant une formation de cinq jours, sur place, afin de former les techniciens sur la fiche résidentielle et agricole, pour un coût total de 7007.24 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que la résolution no 03-21-104A libérait un premier budget de 5 000 \$ pour la formation des techniciens en évaluation et qu'il reste un solde de 2 500 \$ non dépensé ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **DE LIBÉRER** un budget supplémentaire de 5 000 \$ pour la formation des techniciens en évaluation, volet inspection, afin qu'ils puissent débiter les inspections sur le terrain dès mai 2021. Ce montant sera payé à même le compte Congrès et colloque (4-02-150-00-454-00).

**04-21-164A**

**INSPECTION ET MODERNISATION DES DOSSIERS INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL (ICI).**

**CONSIDÉRANT QUE** la modernisation, mise en place par le MAMH en 2010 et obligatoire pour tous les rôles déposés depuis 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la modernisation des dossiers de propriété ICI (institutionnels, commerciales et industriels) doit également être faite, mais que la MRC de Témiscamingue ne possède pas l'expertise pour le faire;

**CONSIDÉRANT** l'avantage de moderniser nos fiches ICI, afin de se conformer aux normes du ministère et ainsi avoir des fiches de propriétés plus complètes et à jour au niveau des types et matériaux de construction, ayant donc des coûts de construction plus justes;

**CONSIDÉRANT QU'UN** montant de 25 000 \$ est mis au budget annuellement, et ce depuis 2016;

**CONSIDÉRANT QU'IL** reste environ 80 dossiers à moderniser, sur un total de 330 dossiers;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat a été donné à FQM Évaluation foncière pour l'année 2019 et 2020;

**CONSIDÉRANT** leur offre pour l'année 2021, soit l'inspection et la modernisation de 40 dossiers, au coût unitaire de 515 \$;

**CONSIDÉRANT QU'UN** budget de 25 000 \$ est déjà disponible;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le service d'évaluation de mandater FQM Évaluation foncière pour effectuer des mises à jour de dossier, incluant des inspections si nécessaires, afin de moderniser les 40 dossiers de propriété d'immeubles industriels, commerciaux et institutionnels, pour un maximum de 25 000 \$, taxes incluses, d'ici le dépôt de rôle en septembre 2021.

**04-21-165A**

**GÉOMATIQUE - PROJET DE MODERNISATION DU SIG | AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES.**

**CONSIDÉRANT** le projet de modernisation du SIG lancé par le MAMH en 2010 dans le but d'assurer la cohérence à l'échelle du Québec du système d'évaluation foncière et de répondre aux exigences réglementaires applicables en matière d'évaluation foncière municipale,

**CONSIDÉRANT** la durée du projet circonscrite sur quatre (4) ans soit de 2010 – 2014; pour toutes les MRC et autres à se conformer à la modernisation du SIG d'une part, et le dépassement du délai par la MRC de Témiscamingue d'autre part,



**CONSIDÉRANT QUE** le système d'information géographique de la MRC de Témiscamingue ne répond actuellement pas aux exigences d'évaluation foncière du Québec,

**CONSIDÉRANT** le volume du travail pour la modernisation en interne et la stabilité des techniciens en géomatique sur le poste,

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** à aller en appel d'offres pour la réalisation du projet de modernisation du SIG de la MRCT, sa diffusion ainsi qu'à l'acquisition des produits pour la mise à jour.

**04-21-166A**

**PROGRAMME D'HABITATION - NOMINATION DE CHAIBOU ACHIROU COMME RÉPONDANT.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCT est signataire de l'entente du programme d'habitation de la société d'habitation du Québec (SHQ);

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du programme d'habitation est passée récemment au département de gestion de territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la nomination du responsable sécurité informatique passe par voie de résolution,

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **DE NOMMER**, respectivement M. Chaibou Achirou, directeur gestion du territoire et M<sup>me</sup> Nadia Gauthier, gestionnaire comptable comme responsables de sécurité informatique principal et secondaire pour le compte de la MRC de Témiscamingue auprès de la société d'habitation du Québec (SHQ).

**Information**

**SUIVI CONCERNANT LA VENTE DU TERRAIN DE LA MRC (1983, ROUTE 101, À LANIEL).**

À la suite d'une recommandation du Comité municipal de Lanier, le comité administratif (résolution n° 12-20-467A) a autorisé la vente du lot 5 970 654 (1983, route 101) au propriétaire du camping de Lanier. Le prix était de 40 486 \$. L'acheteur a abandonné son projet. Le terrain reste disponible pour tout autre projet commercial.

**04-21-167A**

**DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour

l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **93 636.54 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **492 640.61 \$**, et ce, pour la période du 16 février au 15 mars 2021.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 8 avril 2021.

**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**

**Information**      **AFFAIRES MUNICIPALES**

---

Aucun point n'est inscrit à cette section.

**Information**      **AFFAIRES NOUVELLES**

---

Aucune nouvelle affaire.

**Information**      **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,  
ART. 150).**

---

Selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, le comité administratif est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance. Aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier au comité administratif.

**04-21-168A**      **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.**

---

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 154 du Code municipal du Québec, les membres du comité administratif conviennent d'ajourner la présente séance du comité à une date subséquente;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **QUE** la présente séance soit ajournée pour se poursuivre le 21 avril 2021, à 18 h.

**N. B. : Prochaines réunions:**

- Conseil de la MRC : 21 avril 2021
- Comité administratif (séance d'ajournement) : 21 avril 2021

Il est 20 h 27.

*Claire Bolduc, gr.*

**Claire Bolduc, préfète**

*Lyne Gironne*

**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**



